

---

**De:** monique beausoleil <monique\_beausoleil@hotmail.com>  
**Envoyé:** 22 avril 2016 13:39  
**À:** Boutin, Anne-Lyne (BAPE)  
**Objet:** Information sur le rapport BioInitiative  
**Pièces jointes:** 1209\_AntennesCell.pdf

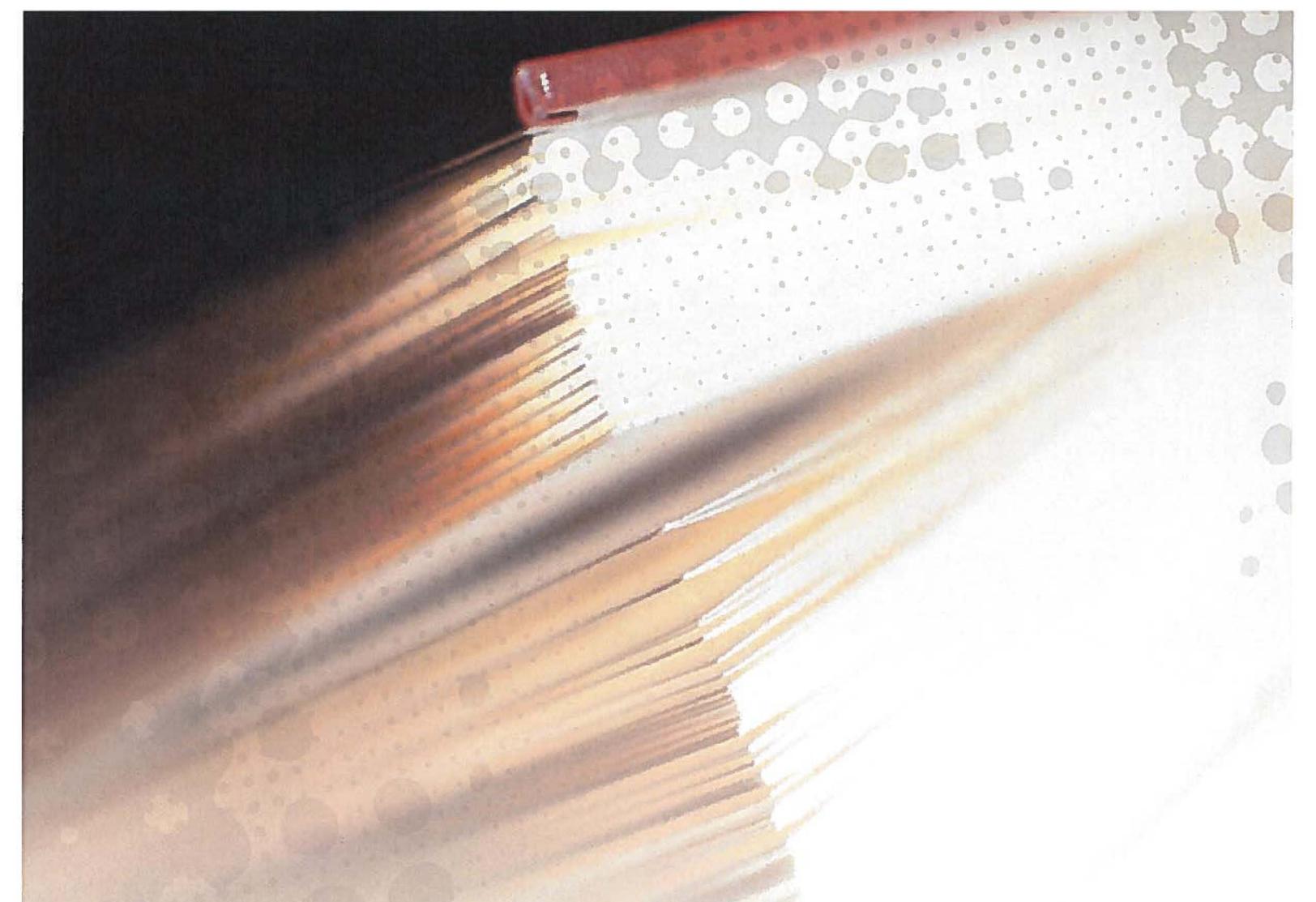
Bonjour madame Boutin,

Tel que convenu et afin de répondre à la question posée par un citoyen hier soir, voici le rapport de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) qui a rapporté les critiques du rapport BioInitiative qu'avaient formulées différents organismes internationaux reconnus dans le domaine des champs magnétiques.

Vous trouverez ces critiques à partir aux pages 21, 22 et 32 du document de l'INSPQ.

Bonne fin de journée,

Monique Beausoleil  
Direction régionale de santé publique



# Antennes de téléphonie mobile et santé publique

**ÉTAT DES CONNAISSANCES**

INSTITUT NATIONAL  
DE SANTÉ PUBLIQUE  
DU QUÉBEC

Québec 

#### 6.7.4 Ville de Toronto

En 1999, le Département de santé publique de Toronto précisait que les études scientifiques ne permettaient pas d'établir un lien clair entre l'exposition aux RF et les effets sur la santé humaine et ne pouvaient pas non plus prouver l'inexistence des effets sanitaires associés aux RF (Toronto Public Health, 1999). Les données d'exposition disponibles indiquaient que la population était exposée à des niveaux très bas, beaucoup plus bas que les niveaux autorisés en vertu du CS6. Les responsables de la santé publique de Toronto étaient d'avis qu'il existe des situations pour lesquelles les niveaux d'exposition pourraient se rapprocher de celles du CS6, par exemple sur les toits des immeubles résidentiels et commerciaux, lorsque les antennes sont sur un bâtiment qui est très proche d'un autre bâtiment de taille similaire (Toronto Public Health, 1999). L'organisme précisait que les limites d'exposition aux RF, basées sur les effets thermiques, ne prennent pas en compte les effets sanitaires potentiels liés à une exposition à long terme. Elles demeurent fondées sur des seuils d'effets irréversibles plutôt qu'un niveau d'exposition sans effet. Pour tenir compte de toutes les incertitudes associées à l'exposition aux RF, l'organisme est d'avis que l'utilisation d'un facteur de protection additionnel est justifiée (Toronto Public Health, 1999).

Ainsi, le Département de la santé publique de Toronto recommandait d'appliquer le principe d'évitement prudent dans ce dossier et préconisait un niveau d'exposition 100 fois inférieur à celui recommandé par Santé Canada (Toronto Public Health, 1999). Dans un rapport déposé en novembre 2007, le responsable médical (*medical officer*) de ce département a réaffirmé sa volonté d'utiliser une approche d'évitement prudent afin de minimiser l'exposition de la population aux RF des antennes relais (Toronto Public Health, 2007b). La Ville de Toronto encourage selon ce principe, l'application sur une base volontaire de limites d'exposition plus restrictives que le CS6 de Santé Canada (Toronto Public Health, 2007a).

Santé Canada a fait part de ses commentaires au Département de santé publique de Toronto en indiquant qu'il n'avait pas d'appui scientifique pour justifier ses recommandations pour les antennes relais. De plus, Santé Canada n'est pas en accord d'appliquer des limites d'exposition plus restrictives pour les antennes relais que pour les autres technologies RF, même si l'exposition résultant des antennes relais est habituellement des milliers de fois inférieure au CS6 (Communication personnelle, Santé Canada, Art Thansandote, décembre 2009).

### 6.8 RAPPORT BIOINITIATIVE

Rendu public en août 2007, le volumineux rapport BioInitiative regroupant plusieurs chapitres (21 sections) rédigés par quatorze scientifiques, traite des risques sanitaires liés à l'exposition aux CEM de diverses sources. Chacun des auteurs a été chargé de rédiger un chapitre distinct du rapport relevant de sa propre compétence. On y traite des risques inhérents à l'exposition aux champs d'extrêmes basses fréquences et aux RF. Relativement aux limites d'exposition aux CEM actuellement recommandées par les organismes internationaux et fondées sur des effets thermiques, on précise dans ce rapport que ces dernières demeurent inadéquates pour protéger la santé de la population et on propose de les abaisser sur la base des effets biologiques observés (BWG, 2007).

Fréquemment cité par les organismes de pression, le rapport BioInitiative attribue aux CEM un très grand nombre d'effets sanitaires tels que la génotoxicité, la leucémie infantile, les maux de tête, la fatigue, les insomnies, les vertiges, les modifications de l'activité cérébrale, la perte de concentration et de mémoire, etc. (BWG, 2007). Selon ce même rapport, ces effets pourraient se manifester même à de très bas niveaux d'exposition si ceux-ci sont produits quotidiennement. Ce rapport a été évalué par plusieurs organismes gouvernementaux et internationaux et les commentaires recensés sont brièvement résumés dans les sections suivantes.

### **Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset)**

Le groupe d'experts de l'Afsset précise que souvent la conclusion globale du rapport de BioInitiative ne reflète pas les conclusions des différents auteurs. L'Afsset précise que « le rapport BioInitiative doit être lu avec prudence : il revêt des conflits d'intérêts dans plusieurs chapitres, ne correspond pas à une expertise collective, est de qualité inégale selon les chapitres et est écrit sur un registre militant » (Afsset, 2009a).

### **Committee on Man and Radiation (COMAR)**

Le Committee on Man and Radiation est un comité technique de l'Engineering in Medicine and Biology society (EMBS) de l'IEEE. Il s'intéresse principalement aux effets biologiques liés aux radiations non ionisantes (IEEE, 1998). Selon le COMAR, une des principales faiblesses du rapport BioInitiative est la méthodologie utilisée. Les auteurs ont procédé à un processus sélectif des publications scientifiques sur les RF, plutôt qu'un examen détaillé de la littérature. Le COMAR considère que ce rapport est un plaidoyer plutôt qu'un examen équilibré de la littérature scientifique. Une lecture attentive du rapport ne permet pas de justifier les conclusions rapportées (COMAR, 2009).

### **EMF-Net**

EMT-Net est un comité de coordination de l'Union européenne pour l'étude des effets de l'exposition aux CEM (EMF-NET, 2009). Selon cet organisme, le rapport BioInitiative n'est pas le consensus d'un groupe de travail, mais plutôt un ensemble de chapitres écrit par divers scientifiques et consultants (EMF-NET, 2007). Le sommaire est écrit sur un ton alarmiste et émotif et les arguments ne bénéficient pas du support d'une recherche scientifique bien menée. Les résultats et les conclusions sont très différents de ceux des récentes revues nationales et internationales traitant des CEM (EMF-NET, 2007).

### **The Netherlands Health Council**

Le Netherlands Health Council déclare que le rapport BioInitiative n'est pas une réflexion objective et équilibrée de l'état actuel des connaissances scientifiques. Par conséquent, ce rapport ne fournit aucun motif de révision des points de vue actuels quant aux risques d'exposition aux CEM (Health Council of the Netherlands, 2008).

### **Australian Centre for Radiofrequency Bioeffects Research (ACRBR)**

L'Australian Centre for Radiofrequency Bioeffects Research est un centre du National Health and Medical Research Council (Australie). Son objectif est de comprendre les effets biologiques et les effets sanitaires probables associés à l'exposition aux CEM (ACRBR,

2008a). Les conclusions de l'ACRBR sur le rapport BioInitiative vont dans le même sens que ceux du Netherlands Health Council. Il ajoute que ce rapport ne fait pas progresser la science et ne fournit pas une analyse qui est assez rigoureuse pour soulever des doutes sur le consensus scientifique (ACRBR, 2008b).